



Grand âge : des besoins massifs, des décisions sans cesse reportées

Paris, le 6 février 2026

La FHF prend acte du départ annoncé de Madame Charlotte Parmentier Lecocq, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, et du report de l'annonce du plan grand âge prévue le 12 février.

Alors que la DREES publie une nouvelle étude confirmant l'ampleur des besoins à couvrir d'ici 2050, cette situation impose la nomination rapide d'un nouveau ministre délégué en capacité de porter pleinement les enjeux de l'autonomie.

DES BESOINS MASSIFS À AFFRONTER

L'étude publiée par la DREES permet de mesurer l'ampleur des besoins à l'horizon 2050 :

- La France comptera près de **23 millions de personnes âgées de 60 ans et plus**, soit **5 millions de plus qu'en 2021** ;
- À pratiques d'admission inchangées, **365 000 places d'EHPAD** devraient être créées entre 2021 et 2050, alors même que leur nombre a reculé entre 2019 et 2023, en particulier dans le secteur public ;
- À défaut de création de places, **698 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires** vivraient à domicile ;
- Pour répondre à ces besoins, **156 000 à 202 000 équivalents temps plein** (aides à domicile, aides-soignants) devront être créés selon les scénarios.

Ces projections confirment la nécessité de planifier dès aujourd'hui des solutions diversifiées d'accompagnement de la perte d'autonomie et des recrutements massifs de professionnels. Il ne peut plus être fait l'économie d'une **loi de programmation dédiée**, seule à même de définir une trajectoire financière pluriannuelle crédible.

UN PLAN QUI NE PEUT SE SUBSTITUER À UNE LOI DE PROGRAMMATION

Le report du plan Grand âge, annoncé à la suite du départ de la ministre, nourrit un sentiment d'abandon des politiques publiques en direction du grand âge.

Si la FHF partageait les objectifs affichés de ce plan, elle avait rappelé dès l'origine qu'il ne saurait se substituer à la loi de programmation grand âge, pourtant attendue de longue date. Comme pour la loi de programmation militaire, il est indispensable de quantifier les besoins futurs, d'en déduire les effectifs à former et recruter, et d'anticiper les financements nécessaires, dans un champ où les évolutions démographiques sont parfaitement connues.

La FHF rappelle qu'à l'unanimité, les parlementaires ont voté le principe d'une loi de programmation grand âge (article 10 de la loi « bien vieillir » du 8 avril 2024), qui devait être adoptée avant la fin de l'année 2024. À ce jour, aucun gouvernement n'y a donné suite. Sans loi de programmation, notre pays n'aura ni les financements ni les professionnels nécessaires pour répondre aux besoins à venir.

À l'occasion du salon **SANTEXPO**, la FHF présentera ses propositions pour organiser, dans le cadre d'une loi de programmation grand âge, les transformations indispensables pour accompagner la transition démographique.

DES REPONSES URGENTES ATTENDUES

La FHF réaffirme sa position favorable à la généralisation de l'expérimentation de la fusion des sections tarifaires soins et dépendance sur l'ensemble du territoire national.

Elle rappelle également que toute préparation de l'avenir suppose le rétablissement de l'équilibre économique des établissements et services médico-sociaux publics, aujourd'hui fragilisé : **plus de 70 % des établissements sont déficitaires**, notamment en raison de l'absence de compensation de l'inflation et des **inégalités socio-fiscales** subies par les opérateurs publics. Malgré des engagements répétés, les pouvoirs publics n'ont toujours pas lancé la mission IGAS demandée de longue date sur ce sujet.

La diminution du nombre de places installées entre 2019 et 2023, soulignée par la DREES, concerne en particulier les **EHPAD publics**, dont l'offre a reculé de plus de **3 000 places**, dont près des deux tiers dans des EHPAD publics hospitaliers. La pérennité de l'offre médico-sociale publique est aujourd'hui menacée.

La FHF appelle dès à présent la ou le futur ministre délégué à honorer les engagements pris, **en lançant sans délai la mission sur les inégalités socio-fiscales entre établissements publics et privés et les travaux d'élaboration d'une loi de programmation Grand âge**.

Pour le président de la FHF, Arnaud ROBINET

« Il y a désormais urgence à cesser de reporter les décisions, comme cela est le cas depuis quinze ans. Quand des centaines de milliers de personnes se retrouveront sans accompagnement digne, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas. À défaut de réponses, ce sont les citoyens qui demanderont des comptes. »



Pour le président de la FHF
Arnaud ROBINET

99

« Il y a désormais urgence à cesser de reporter les décisions, comme cela est le cas depuis quinze ans. Quand des centaines de milliers de personnes se retrouveront sans accompagnement digne, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas. À défaut de réponses, ce sont les citoyens qui demanderont des comptes. »